



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans

Question écrite n° 20313

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les conditions de création d'emplois dans notre pays et le rôle éminent des microentreprises en ce domaine. Celles-ci représentent 1/5ème de la valeur ajoutée et 23 % de l'emploi en France. Près de 40 % des entreprises sont créées par des chômeurs. Ainsi, la création de microentreprises est un gisement d'emplois important et insuffisamment exploitée. Il lui demande s'il partage cette analyse et ce qu'il compte entreprendre afin de soutenir les efforts de création d'emplois par les microentreprises.

Texte de la réponse

Le projet de loi de modernisation de l'économie a pour ambition de stimuler la croissance et les énergies, en levant les blocages structurels et réglementaires que connaît l'économie de notre pays, donnant ainsi à la France à la fois plus d'entreprises et plus de concurrence. Le premier volet de ce projet de loi comprend des mesures destinées à encourager les entrepreneurs tout au long de leur parcours. Dans ce cadre, devrait être, en particulier, mis en place un régime incitatif et simplifié pour l'auto-entrepreneur qui souhaite mener une activité indépendante, à titre principal ou de façon accessoire à un statut de salarié ou de retraité. L'auto-entrepreneur qui le souhaite pourra s'acquitter d'un prélèvement libératoire fiscal et social, sur une base mensuelle ou trimestrielle, égal à 13 % de son chiffre d'affaires pour les activités de commerce et à 23 % pour les activités de services. D'autres dispositions sont de nature à améliorer le statut de l'entrepreneur individuel, en améliorant la protection de son patrimoine contre les aléas de la vie économique ou simplifiant les formalités devant être accomplies par les dirigeants de toutes petites sociétés (EURL) qui seront dispensés de certaines formalités déclaratives. Après les lois pour l'initiative économique et en faveur des petites et moyennes entreprises, le Gouvernement confirme, ainsi, sa volonté de soutenir les efforts de création d'emplois par les microentreprises.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20313

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2962

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5962